

Monsieur BARAT informe l'Assemblée que durant la semaine, il a été contraint de dresser un procès verbal et d'établir un arrêté interruptif de travaux pour un administré ayant commencé des travaux alors que son permis de construire était encore en cours d'instruction auprès des services de la DDEA.

Monsieur le Maire indique que le Trésor Public afin de respecter ses obligations doit soumettre le dossier des règlements non effectués par la commune en ce qui concerne la cotisation annuelle auprès du Syndicat de Valorisation du Marais du Refuge (SVMR) à Monsieur le Préfet. Les services de la préfecture après examen du dossier pourront procéder au mandatement d'office de la somme totale due.

Madame GARCIA fait part à l'assemblée que le SMITOM va procéder à une augmentation, relativement importante des appels de fonds. En effet, les ménages pratiquent de plus en plus le tri des déchets et créent leur compost ce qui provoque une diminution du tonnage collecté. La cotisation de la commune pour le SMITOM, basée sur le tonnage, ne serait plus assez importante pour subvenir aux besoins du Syndicat. La cotisation à compter de janvier 2011 sera basée sur le nombre d'habitants.

Madame BONNOT relate la réunion du Syndicat de Transport où elle a appris qu'il était prévu un doublement des cotisations pour 2010. Néanmoins, le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pu être arrêté, celui-ci, trop technique, n'était pas assez lisible, il sera représenté ultérieurement. En outre il semblerait que la ligne 24 ne soit pas assez empruntée, elle sera très probablement supprimée. Une seule ligne pourrait desservir Jablines celle-ci partirait de la Base de Loisirs jusqu'à la gare RER de Chessy en passant par Esbly. Madame BONNOT évoque le manque d'arrêt de bus au niveau de la Résidence du Bois des Maréchaux, ce qui semble dissuader les Jablinois d'avoir recours à ce service. Monsieur BARAT prend la parole pour préciser qu'effectivement cette question a été évoquée mais il faut savoir que la création d'un arrêt doit se trouver à plus de 400 m d'un autre. S'agissant d'un arrêt sur la Route Départemental, il y a lieu de prévoir le busage du site, la création d'une plate forme en béton et l'acquisition d'une parcelle de terrain afin de créer l'arrêt. Dans le sens inverse, même aménagement. Cela représente semble-t-il un coût assez important, sauf si l'on peut prévoir un arrêt sur la chaussée et à condition d'obtenir l'autorisation de la D.D.E.A. Une étude approfondie serait nécessaire.

Madame BONNOT demande où en est l'étude au sujet de la climatisation de la salle polyvalente, car le dysfonctionnement est toujours persistant. Monsieur BARAT répond qu'effectivement la société chargée de l'entretien de la climatisation semble ne pas vouloir intervenir pour solutionner le problème du positionnement des sondes. Monsieur MULLER propose de solliciter une autre société de climatisation pour demander un devis et réussir à solder ce litige. Monsieur BARAT propose de revoir le mode de chauffage de la salle si cela n'aboutit pas.

Madame FALOISE informe les membres présents que la Directrice de l'Ecole Élémentaire se trouve à compter de ce jour en congé maternité. C'est Monsieur GIRAUD qui assurera la direction de l'école pendant l'absence de Mademoiselle LAVINA et un remplaçant prendra en charge la classe de la Directrice. Madame FALOISE indique que le matériel de la classe numérique a été livré et installé et que les formations des enseignants ont débuté.

Nous remercions infiniment Madame COUDERC qui se propose de donner une armoire sécurisée pour le rangement de l'ensemble du matériel.

Madame FALOISE évoque la démission de Madame DAST, employée par le R.P.I. à temps partiel pour différentes tâches dont le transport scolaire et qui a trouvé un emploi à temps complet. Son remplacement sera assuré à compter du 8 mars 2010 par Mademoiselle Christelle GERARD demeurant à Lesches.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt deux heures trente six minutes.

Jablines le 24 février 2010.

Le Maire,

Jean-Michel BARAT.